

II

*Le Chef de cabinet du Président de Sri Lanka
au Haut-commissaire du Canada*

(Traduction)

Colombo, le 17 juin 1982

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à votre lettre du 17 juin 1982, dont le texte se lit comme suit:

«(Voir la lettre canadienne du 17 juin 1982)»

J'ai l'honneur de vous informer que ce qui précède agréé au Gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka et que la Note de votre Excellence ainsi que ma réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Chef de cabinet du Président,
W. M. P. B. MENIKDIWELA*

Son Excellence Monsieur R.W. Clark,
Haut-commissaire du Canada à Sri Lanka,
Colombo.